

Appel à manifestation d'intérêt relatif au programme d'accompagnement « French Tech 2030 »

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'au 15 mai 2023 à 23H59 (heure de Paris).

**Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier de candidature en ligne sur
<https://www.demarches-simplifiees.fr/french-tech-2030>**

19 avril 2023

Sommaire

- 1. Contexte et objectifs du programme d'accélération French Tech 2030**
- 2. Projets attendus**
- 3. Processus de sélection**
- 4. Accompagnement proposé aux entreprises lauréates**

1. Contexte et objectifs du programme d'accompagnement French Tech 2030

Le développement d'innovations technologiques est une condition essentielle pour identifier et déployer des solutions radicalement nouvelles pour répondre aux grands enjeux de société. Les pays qui sauront faire émerger et déployer cette nouvelle génération d'entreprises disposeront d'une souveraineté technologique renforcée et bénéficieront des retombées économiques, sociales, environnementales et des créations d'emplois qui en résulteront. Lancé en octobre 2021, le plan France 2030, piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, vise à soutenir l'émergence de ces innovations.

Dans un contexte de compétition internationale particulièrement forte, le Président de la République a annoncé le 20 février 2023 la mise en place d'une initiative destinée à renforcer l'accompagnement d'une centaine d'entreprises particulièrement innovantes développant des innovations de rupture sur l'ensemble des objectifs de France 2030. La création du programme d'accompagnement « French Tech 2030 » vise à traduire cet objectif : les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement financier sur-mesure et extra financier de la Mission French Tech, en coordination avec le Secrétariat général pour l'investissement, les coordinateurs des stratégies France 2030 et tous les ministères et opérateurs concernés (dont Bpifrance).

Le programme a pour objectif de mettre en œuvre tous les moyens de l'Etat pour révéler le potentiel des entreprises sélectionnées et en faire des champions d'envergure internationale.

L'accompagnement et le soutien financier et extra-financier de l'Etat d'acteurs au potentiel avéré, au sein de secteurs-clés stratégiques (enjeu de souveraineté), est déterminant compte tenu du niveau de risque du passage à l'échelle de certaines innovations.

Dans la perspective de la mise en place d'un accompagnement à fort impact exerçant un effet de levier pour un grand nombre d'entreprises et avec un impact systémique sur l'ensemble des thématiques stratégiques, la sélection des 100 acteurs émergents devra tenir compte des objectifs suivants :

- 100% d'acteurs émergents, préférentiellement issus de la deeptech
- 25% de CEO femmes ou fondatrices dans les lauréats
- Représenter l'ensemble des thématiques stratégiques de France 2030, avec au moins 50% des lauréats répondant à des enjeux de transition écologique, par cohérence avec les objectifs de France 2030

2. Projets attendus

Le programme « French Tech 2030 » vise à accompagner des acteurs émergents, préférentiellement issus de la deeptech, sur l'ensemble des verticales de France 2030. Les acteurs émergents sélectionnés devront être représentatifs des enjeux ciblés par les 10 objectifs et les 6 leviers de France 2030, avec une attention particulière portée aux solutions renforçant notre souveraineté industrielle et technologique. Dans la perspective de maximiser l'impact de l'accompagnement, les acteurs émergents devront avoir une maturité économique et technologique leur permettant d'accélérer le déploiement de leur projet et d'utiliser au maximum l'offre d'accompagnement proposé. Elles

devront ainsi se situer à un niveau de maturité économique et technologique relativement avancé (à minima TRL 5, sauf lorsque les enjeux technologiques justifient la mise en place d'un accompagnement dans une phase antérieure (ex : secteur du nucléaire)).

Typologie de projets :

- Les innovations retenues devront s'inscrire dans le cadre des priorités et orientations de France 2030 (objectifs et leviers énoncés).
- Haut-potentiel de croissance (objectif : obtenir l'émergence d'acteurs à envergure à minima européenne d'ici 2030 en accélérant leur croissance jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille critique ou des parts de marché significatives).
- Haut-potentiel d'impact (objectif : accélérer des acteurs-clés dont les impacts peuvent être massifiés, notamment sur les aspects environnementaux, sociaux ou sociétaux).
- Haut-potentiel d'audace (objectif : investir dans des structures très audacieuses et très risquées, avec l'objectif de leur permettre d'atteindre un niveau de diffusion permettant de bouleverser leur secteur).

Critères d'éligibilité (phase 1) :

L'analyse de l'éligibilité établie à partir de critères objectifs destinés à cibler des acteurs émergents, préférentiellement des startups, avec un niveau minimum de maturité économique, technologique et industrielle.

- Siège social situé en France
- Une entreprise indépendante : absence de rachat (non contrôlée par une autre société ou d'autres entités directement ou indirectement, avec entre autres un maximum de détention par une autre entreprise de 39,9%) ; pas d'introduction en bourse supérieure à 150 millions d'euros
- Avoir, sur les 3 dernières années, obtenu un financement d'au moins 5 millions d'euros (levée de fonds, dette obtenus auprès du secteur privé et chiffre d'affaire additionnés)
- Une entreprise qui répond à au moins l'un des objectifs de France 2030
- Être porté par une société à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne pas être porté par une « entreprise en difficulté » selon le droit européen, auquel cas son projet ne serait pas éligible
- Avoir un minimum de maturité économique et technologique

Critères de sélection (phase 2)

Les critères de sélection sont destinés à identifier le potentiel d'accélération et l'impact de l'accompagnement de l'Etat :

- Nature de l'innovation proposée
 - Caractère deeptech tel que défini selon les critères de Bpifrance seront pris en compte (être issu ou en lien avec la recherche publique ; avoir été accompagné par une structure d'accompagnement deeptech ; avoir obtenu un financement public deeptech et/ou avoir un fondateur doctorant ou issu d'un laboratoire de recherche publique)
 - Le caractère risqué et audacieux des projets seront évalués au regard des tendances actuelles et prospectives des marchés.

- Capacité de déploiement sur un marché à fort potentiel (volet 1)
 - o capacité à se positionner parmi les premiers entrants sur un marché émergent et à fort potentiel ;
 - o présentant de fortes barrières à l'entrée, matérialisées par exemple par des verrous technologiques difficiles à lever ;
 - o constituant un avantage fortement différenciateur par rapport à la concurrence ;
 - o capacité à exporter ;
 - o cohérent avec les politiques publiques de l'Etat et les feuilles de route des objectifs ou leviers France 2030 (dont transitions écologique et numérique) ;
 - o pour les start-up industrielles, potentiel de mise en œuvre de projets d'usines en France.

- Capacité de la gouvernance à mener à bien la vision stratégique de l'entreprise (volet 2)
 - o qualité du management
 - o expérience technologique et industrielle
 - o expérience commerciale ou d'affaires
 - o présence de profils variés (dont des docteurs) dans les fondateurs ou l'équipe dirigeante
 - o expérience entrepreneuriale préalable
 - o capacité avérée à lever des fonds
 - o capacité à intégrer la dimension environnementale (dont respect du principe DNSH (pas de dommage significatif à l'environnement))

- Évaluation de l'impact de l'accompagnement de l'État dans l'accélération du projet (volet 3)
 - o besoin en financement
 - o besoins d'accompagnement notamment en termes de :
 - commande publique
 - développement international (visibilité, diplomatie, etc) ;
 - propriété intellectuelle
 - normalisation
 - o enjeu réglementaire
 - o appui par une meilleure connaissance et sensibilisation à l'environnement économique de l'acteur économique, au niveau national, européen et international
 - o facilitation du projet d'industrialisation (dont implantation d'usine – financement, autorisations administratives, identification d'emprise foncière)

3. Processus de sélection

L'appel à candidatures est lancé par la Mission French Tech (DGE) mais le processus de sélection associe l'ensemble des partenaires publics mobilisés dans le programme et s'inscrit dans le cadre de la gouvernance de France 2030 piloté par le Secrétariat général à l'investissement.

Phase d'éligibilité :

L'analyse de la conformité des projets aux critères d'éligibilité sera sous le pilotage du Secrétariat général pour l'investissement, en lien avec les ministères et les opérateurs, à partir des dossiers déposés auprès de la Mission French Tech dans le cadre de l'appel à candidatures.

Les entreprises considérées comme éligibles feront l'objet d'une analyse approfondie par l'ensemble des experts ministériels mobilisés à ce titre.

En application du principe DNSH – Do No Significant Harm ou « absence de préjudice important ») au sens de l'article 17 du règlement européen sur la taxonomie, les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus. .

Phase de pré-sélection et de sélection finale :

L'analyse du potentiel de chaque entreprise au regard des critères de sélection sera coordonnée par le Secrétariat général pour l'investissement, en associant la Direction Générale des Entreprises, la Direction Générale de la Recherche et Innovation, le Commissariat Général au Développement Durable et la Direction Générale de l'Armement. Tout autre acteur pertinent de la sphère publique pourra être consulté dans cette phase de sélection (ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, ministère de la santé, etc.).

Cette étape donnera lieu à une pré-sélection d'environ 150 entreprises, dont les dossiers seront étudiés par un Comité présidé par le SGPI et réunissant les vice-présidents de la gouvernance France 2030 (DGE, DGRI, CGDD), ainsi que la DGA et Bpifrance, qui sélectionnera les 100 entreprises lauréates.

4. Accompagnement proposé aux entreprises lauréates

La capacité de l'Etat à favoriser l'accélération dans le cadre de ce programme dépend de son intervention simultanée sur tous les leviers disponibles, en termes de soutien des administrations, de financement, de commercialisation et de réglementation. Dans ce cadre, les entreprises sélectionnées auront accès à un programme d'accélération de la Mission French Tech et à un accompagnement spécifique concernant les besoins de financement.

Le programme d'accompagnement s'articulera autour de plusieurs volets complémentaires :

Un accompagnement extra-financier :

- renforcement de la visibilité grâce aux réseaux French Tech (médias, événements en France et à l'international, accès et la promotion au réseau des 16 Capitales FT et 99 communautés FT en France et à l'international) ;
- soutien sur l'ensemble des enjeux en lien avec la sphère publique grâce au réseau des correspondants French Tech (Urssaf, Banque de France, AFNOR, Inpi, douanes, DGFIP, etc.) et des réseaux de l'Etat (DG Trésor ; réseau des ambassades du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) ;
- accompagnement sur les enjeux réglementaires et normatifs, en particulier les enjeux de commercialisation des produits, avec une coordination interministérielle à haut niveau pour faciliter la priorisation des dossiers d'autorisation de mises sur le marché (AMM) et/ou d'analyse des difficultés réglementaires rencontrées par ces entreprises. Les actions envisagées peuvent également être des mesures d'influence dans les groupes internationaux de normalisation ;
- accompagnement sur la communication (visibilité, grands groupes, correspondants FT, etc.), en lien direct avec l'opérateur du volet financier et du coordinateur concerné. Responsable : MFT (appui Business France) ;

- accompagnement dans la commercialisation, avec des opportunités de rencontres commerciales avec des clients privés (grands groupes, ETI, etc.) et publics (ministères, CHU, etc.);
- accompagnement sur la stratégie en matière de propriété intellectuelle (protection et valorisation des actifs immatériels).

Un accompagnement financier :

- en proposant un accompagnement renforcé mobilisant en priorité des dispositifs de financement existants auprès des opérateurs du plan France 2030, avec la possibilité d'étudier, au cas par cas, des taux de financements plus élevés si le projet est en capacité de connaître une accélération ou un dimensionnement plus important. Le présent AMI n'ouvre aucun droit financier direct aux projets retenus mais propose bel et bel un accompagnement sur-mesure de leurs besoins de financement. Ces financements pourront mobiliser des subventions, des avances-remboursables, des prêts garantis, des fonds propres publics et privés de confiance pour des montants pouvant atteindre plusieurs dizaines de millions d'euros. L'attribution des financements devra exercer un effet incitatif sur le projet de l'entreprise et effet de levier sur les financements privés ;
- mise en relation avec des financeurs privés (fonds d'investissement, banques, Euronext), français et internationaux.

Un accompagnement sur les enjeux de transition écologique, de parité, d'inclusion et de cybersécurité :

- sur l'intégration des enjeux de transition écologique dans le modèle de développement (éco-conception, industrie verte, etc.) et la réalisation d'un bilan carbone et d'un plan d'action
- sur le renforcement de la parité, notamment par des ateliers sur les cinq engagements du "pacte parité" de la Mission FT ;
- sur le renforcement de l'inclusion dans l'entreprise, notamment en matière de recrutements ;
- sur la cybersécurisation : diagnostic et plan d'action.

Annexe : Objectifs, leviers, enjeux et périmètre technologique de France 2030

Objectif / levier France 2030	Enjeux	Thématique	Périmètre technologique
Objectif 1	Faire émerger en France d'ici 2030 des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets	Petits réacteurs nucléaires innovants avec une meilleure gestion des déchets	Nucléaire
		Filière nucléaire	Nucléaire
Objectif 2	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	Energies renouvelables et stockage d'énergie	Eolien
			Photovoltaïque
			Energie de la biomasse
			Hydrogène
		Technologies avancées pour les systèmes énergétiques	Stockage d'énergie
			Énergie éolienne
Energie solaire			
Réseau électrique			
Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	Décarbonation de l'industrie	Chaudières et biomasse
			Décarbonation des procédés
			Efficacité énergétique (équipements, assemblage, fonctionnement et entretien)
			Domaine du captage, transport, stockage et valorisation du CO2
		Hydrogène décarboné	Piles à hydrogène et équipements associés,
			Electrolyse
			Pompes à chaleur
			Construction et utilisation des réseaux de distribution,
Synthèse des polyaminoboranes			

		Acier, ciment et chimie verts	Acier
			Ciment
			Chimie verts
Objectif 4	Produire en France, à l'horizon 2030, le premier avion bas-carbone	Un avion bas carbone	Moteur ultra-sobre
			Aérostructure
			Electricité forte puissance
			Hydrogène
Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	Digitalisation et décarbonation des mobilités	Système ferroviaire
			Transport routier zéro émission abordable
			Mobilité automatisée et connectée
		Véhicules connectés zéro émission	Transport maritime et fluvial zéro émission
			Véhicule autonome, véhicule électrique
Batteries	Batterie		
Objectif 6	Innover pour une alimentation saine, durable et traçable	Fermes de demain	
		Alimentation durable et favorable à la santé	Agriculture
			Nutrition
			Technologie alimentaire
			Alimentation saine
			Aliments fermentés
		Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique	Agroéquipements
			Biocontrôle
			Biostimulants
			Plants et semences
			Génétique animale
		Bois de construction	Bois énergie
			Chaleur décarbonée
Chimie verte			

			Bois construction
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	Santé numérique	IA appliquée au diagnostic et pronostic
			Dispositifs médicaux implantables connectés
			Plateformes de téléconsultation et de télésuivi
			Jumeaux numériques et essais simulés
		Maladies infectieuses et émergentes	Recherche médicale
			Production de médicaments spécifiques
			Equipements de protection innovants
Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes	Biothérapie ou biomédicaments		
Biomédicaments	Thérapie innovante		
Dispositifs médicaux numériques et innovants	Biomédicaments		
			Dispositifs médicaux / medtech
Objectif 8	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	Contenus culturels - réalité virtuelle	Réalité virtuelle
		Industries culturelles et créatives	Industrie culturelle / industrie créative
Objectif 9	Prendre tout notre part à la nouvelle aventure spatiale	Lanceur réutilisable et nano-satellites	Lanceur réutilisable
			Nano-satellites
Objectif 10	Investir le champ des fonds marins	Grands fonds marins	Technologies liées à la mer
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	Solutions pour la ville durable et bâtiment innovant	Efficacité énergétique
			Rénovation de batis
		Recyclabilité, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés	Métaux stratégiques
			Plastiques
			Composites
			Papier/carton
Textiles			

		Produits biosourcés et biotechnologies industrielles, carburants durables	Biotechnologies industrielles
			Produits biosourcés
			Carburants durables
		Métaux critiques durables	Matériaux critiques
		Plastique 100% recyclé	Technologies innovantes de recyclage des plastiques
			Matériaux et procédés innovants
	Chimie biosourcée		
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	Puces électroniques	Puces électroniques
		Robots industriels	Robotique industrielle
Levier 3	Développer les talents en construisant les formations de demain**	Education et numérique	Edtech
Levier 4	Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres	(Nano)-électronique	Composants électroniques
			Equipements de production et substrats semi-conducteurs
			Conception et l'assemblage de cartes et sous-ensembles électroniques
			Logiciel embarqué
			Photonique sur semi-conducteur
			Packaging
			Communication RF
			Connectique
			Conception
		Fabrication de systèmes embarqués	
		Technologies du quantique	Quantique
		5G et futures technologies de réseaux de télécommunications	Télécommunications
			Communications par satellite
Télécommunications filaires			
Matériel de réseau			

		Cybersécurité	Cryptage
			Codage
			Protection de données
		Cloud	Cloud computing
			Sécurité en nuage
			Gestion en nuage
			Stockage en nuage
			Nuage privé
			IaaS
			SaaS
		Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle	Intelligence artificielle
			Apprentissage automatique
			Analyse prédictive
			Traitement du langage naturel
			Machine learning
		Verdissement du numérique	Numérique écoresponsable